

**PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Du jeudi 13 février 2025
Salle du Conseil de la Mairie de LE BONHOMME - 20 h 00**

Sous la présidence de : M ANCEL Jean-Charles, Président, ouvre la séance à 20h00.

Présents : ANCEL Jean-Charles, Président et Délégué d'Orbey - BERTRAND Clément, Vice-Président et Délégué de Fréland – BARADEL Pascal, Délégué de Le Bonhomme - BANGRATZ Bernard, Délégué de Labaroche – LOING Clément, Délégué de Lapoutroie - COUTY Christian, Délégué de Fréland - STADLER Roger, Délégué d'Orbey - HENRY Jacques, Président Honoraire invité -/

Absents excusés et non représentés : NEANT-/

Absentes non-excuses : CLAUDEPIERRE Marion, Déléguée de Le Bonhomme – HUARD Marianne, Déléguée de Labaroche – BOUADMA Nabila, Déléguée de Lapoutroie-/

Ont donné procuration : NEANT-/

Secrétaire de Séance : Mme Anaïs SIESS

Date de convocation : 28/01/2025

Quorum : quorum de 6 membres requis - 7 membres présents

L'ordre du jour est le suivant :

1°/ **ADMINISTRATION GENERALE** - Approbation de la réunion précédente et désignation d'un secrétaire de séance ;

2°/ **FINANCES** – Débat d'Orientation Budgétaire 2025 ;

3°/ **FINANCES** – Révision du montant de la contribution des communes ;

4°/ **FINANCES** – Révision des tarifs de location du matériel ;

5°/ **FINANCES** - Modification des plans d'amortissement du matériel

6°/ **COMMUNICATIONS** du Président et **DIVERS**.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le procès-verbal avait été expédié à tous les membres ; il est commenté par le Président. Monsieur Bernard BANGRATZ fait préciser que son abstention était justifiée par le fait qu'il était absent lors de ladite réunion.

Il est adopté à **7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**.

Mme SIESS Anaïs a été désignée en qualité de Secrétaire de séance par le Comité Directeur à **7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**.

Paraphe du Secrétaire de séance



Paraphe du Président



2- FINANCES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Les membres du Syndicat ont été destinataires, avec la convocation à la présente réunion, du Rapport d'orientations budgétaires 2025 ci-annexé.

Monsieur le Président donne la parole à Mme Anaïs SIESS.

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;
- Vu** le rapport joint ;
- Vu** le compte-rendu de la réunion de travail préliminaire du 28 janvier 2025 et les projections financières attenantes
- Vu** la Loi de Finances pour 2025 ;

Madame SIESS rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au Président, ou à son représentant, de présenter à son Comité Directeur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne le Syndicat car il comporte une commune de plus de 3.500 habitants, à savoir la commune d'Orbey.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Après délibération et à **7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Comité Directeur,

- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire ci-annexé ;
- **CHARGE** le Président, ou son représentant, de toutes les modalités liées à la présente délibération et **l'AUTORISE** à signer tout document y attaché.

3- BUDGET – RÉVISION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION DES COMMUNES

Monsieur le Président propose au Comité Directeur de revoir les contributions des communes à l'aune du Rapport D'orientation Budgétaire vu précédemment :

Contributions 2024 :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANT AU 1 ^{er} JANVIER 2024	TARIF PAR HABITANT	MONTANT 2024 CONTRIBUTION DES COMMUNES
FRELAND	1336	0,19 €	253,84 €
LABAROCHE	2190	0,19 €	416,10 €
LAPOUTROIE	1892	0,19 €	359,48 €
LE BONHOMME	767	0,19 €	145,73 €
ORBEY	3520	0,19 €	668,80 €
TOTAUX	9705	/	1 843,95 €

Evolution des populations :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANT AU 1 ^{er} JANVIER 2025	TARIF PAR HABITANT	MONTANT 2024 CONTRIBUTION DES COMMUNES
FRELAND	1318	0,19 €	250,42 €
LABAROCHE	2235	0,19 €	424,65 €
LAPOUTROIE	1903	0,19 €	361,57 €
LE BONHOMME	770	0,19 €	146,30 €
ORBEY	3513	0,19 €	667,47 €
TOTAUX	9739	/	1.850,41 €

Il est rappelé que la clé de répartition des contributions communales a été modifiée par la délibération n°DEL_SIIA_2023_01_03 du 10 Janvier 2023 (le montant des contributions communale est réparti selon le nombre d'habitants de chaque commune sur la base des dernières données INSEE disponible au 1^{er} janvier de l'année de cotisation).

Afin de conforter la section de fonctionnement du Syndicat en 2024 et de répercuter et l'inflation, il est proposé d'augmenter la contribution des communes de 5 % telles que suit :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANT AU 1 ^{er} JANVIER 2024	TARIF PAR HABITANT	MONTANT 2024 CONTRIBUTION DES COMMUNES
FRELAND	1318	0,20 €	263,60 €
LABAROCHE	2235	0,20 €	447,00 €
LAPOUTROIE	1903	0,20 €	380,60 €
LE BONHOMME	770	0,20 €	154,00 €
ORBEY	3513	0,20 €	702,60 €
TOTAUX	9739	/	1 947,80 €

Syndicat intercommunal d'Intérêt Agricole
PV du Jeudi 13 février 2025 – 20h00
Réunion en Salle du Conseil de la Mairie de LE BONHOMME

Vu la délibération n° DEL_SIIA_2023_01_03 du 10 Janvier 2023 ;

Après délibération et à **7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Comité Directeur,

- **DECIDE DE FIXER** les tarifs des contributions des communes tel que suit sur une base de 0,20 € par habitant pour l'année 2025 :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANT AU 1 ^{er} JANVIER 2024	TARIF PAR HABITANT	MONTANT 2024 CONTRIBUTION DES COMMUNES
FRELAND	1318	0,20 €	263,60 €
LABAROCHE	2235	0,20 €	447,00 €
LAPOUTROIE	1903	0,20 €	380,60 €
LE BONHOMME	770	0,20 €	154,00 €
ORBey	3513	0,20 €	702,60 €
TOTAUX	9739	/	1 947,80 €

- **CHARGE** le Président (ou son représentant) de toutes les modalités liées à la présente décision et **AUTORISE** à signer tout document y attenant.

4- FINANCES – RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DU MATÉRIEL

Afin de pérenniser la section de fonctionnement du Syndicat, il est proposé de répercuter l'inflation par une augmentation de 5%, avec un arrondi à l'euro supérieur des tarifs de location et des frais de prise en charge annuels des broyeurs.

Monsieur le Président présente les propositions suivantes :

Matériel	Prix / location	Projection inflation 5%	Proposition tarifaire
Atomiseur 22 litres	13 euros / jour	13,65 €	14,00 €
2 BROYEURS A PLAQUETTES	42 euros / heure pour les personnes privées et morales ayant leur résidence ou leur siège dans l'une des communes membres (Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey)	44,10 €	44,00 €
HEIZOHACK HM5-400	53 euros / heures pour les extérieurs	55,65 €	56,00 €
HEIZOHACK HM6-400	50 euros annuel pour frais de prise en charge	52,50 €	53,00 €
PLANTEUSE DE PIQUETS	32 euros / jour		

Paraphe du Secrétaire de séance



Paraphe du Président



Syndicat intercommunal d'Intérêt Agricole
PV du Jeudi 13 février 2025 – 20h00
Réunion en Salle du Conseil de la Mairie de LE BONHOMME

PERCUTEUR THERMIQUE COMPLET CARMO*		33,60 €	34,00 €
DESHERBEUSE- RAMASSEUSE ESCOMEL KOMMUNAL 600*	63 euros /demi-journée	66,15 €	66,00 €
ROULEAU COMPACTEUR DUPLEX VR6500KF3 Moteur KUBOTA 6,5cv 700kg*	42 euros / jour	44,10 €	44,00 €
DESHERBEUSE A CONDUCTEUR MARCHANT	95 euros / jour pour les personnes privées et morales ayant leur résidence ou leur siège dans l'une des communes membres (Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey)	99,75 €	100,00 €
	105 euros / jour pour les extérieurs	110,25 €	110,00 €

Après délibération, à **7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Comité Directeur,

- **DECIDE D'AUGMENTER** les tarifs de location du matériel tels que suit pour l'année 2025 :

Matériel	Prix / location	Propositions
Atomiseur 22 litres	13 euros / jour	14,00 € / jour
2 BROYEURS A PLAQUETTES HEIZOHACK HM5-400 HEIZOHACK HM6-400 	42 euros / heure pour les personnes privées et morales ayant leur résidence ou leur siège dans l'une des communes membres (Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey) 53 euros / heures pour les extérieurs 50 euros annuel pour frais de prise en charge	44 euros / heure pour les personnes privées et morales ayant leur résidence ou leur siège dans l'une des communes membres (Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey) 56 euros / heures pour les extérieurs 53 euros annuel pour frais de prise en charge

Paraphe du Secrétaire de séance



Paraphe du Président



PLANTEUSE DE PIQUETS PERCUTEUR THERMIQUE COMPLET CARMO* 	32 euros / jour	34 euros / jour
DESHERBEUSE-RAMASSEUSE ESCOMEL KOMMUNAL 600* 	63 euros /demi-journée	66 euros / demi-journée
ROULEAU COMPACTEUR DUPLEX VR6500KF3 Moteur KUBOTA 6,5cv 700kg* 	42 euros / jour	44 euros / jour
DESHERBEUSE A CONDUCTEUR MARCHANT 	95 euros / jour pour les personnes privées et morales ayant leur résidence ou leur siège dans l'une des communes membres (Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey) 105 euros / jour pour les extérieurs	100 euros / jour pour les personnes privées et morales ayant leur résidence ou leur siège dans l'une des communes membres (Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey) 110 euros / jour pour les extérieurs

- **CHARGE** le Président, ou son suppléant, de toutes les modalités liées à la présente délibération et **l'AUTORISE** à signer tout document y afférent.

5- FINANCES - MODIFICATION DES PLANS D'AMORTISSEMENT DU MATÉRIEL

Monsieur le Président explique qu'afin de préparer le Rapport d'Orientations Budgétaires et notamment la réunion de travail le précédent, il a rencontré le Conseiller aux Décideurs Locaux attachée à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Paraphe du Secrétaire de séance



Paraphe du Président



Syndicat intercommunal d'Intérêt Agricole
PV du Jeudi 13 février 2025 – 20h00
Réunion en Salle du Conseil de la Mairie de LE BONHOMME

En partant du constat du déficit d'exploitation du Syndicat et sur la base des états financiers et des projections financières, il s'avère que les écritures d'ordre impactent fortement la section de fonctionnement, venant enrichir une section d'investissement qui se porte bien de par ailleurs et pour laquelle il n'est pas prévu d'investissement conséquent à court terme. A cette fin, les durées d'amortissement ont été passées en revue et il s'avère qu'elles ne correspondent plus à la réalité des durées d'utilisation des biens, un changement significatif est intervenu dans les conditions d'utilisation de certains de ces biens. En effet, les réparations et réfections faites sur les broyeurs ont permis de prolonger significativement leur durée de vie. Or, l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet de modifier un plan d'amortissement débuté pour cette raison :

« Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien. Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien. La commune ou le groupement bénéficiaire de la mise à disposition ou de l'affectation poursuit l'amortissement du bien selon le plan d'amortissement initial ou conformément à ses propres règles, définies par le présent article. »

Actuellement, l'état d'amortissement pour 2025 est le suivant :

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUI	DURÉE AMORT	VALEUR BRUTE	AMORT ANT	AMORT 2025	VALEUR NETTE	
2188	DESHERBEUS E	Déssherbeuse ESCOMEL	21/10/2015	10	5851,03	5265,90	585,13	0,00	Reste 1 an à amortir
2188	MATERIEL/20 17/01	Rouleau compacteur	12/04/2017	10	9000,00	6300,00	900	1800,00	Reste 3 ans à amortir
2188	MATERIEL/20 17/01	Nouveau broyeur	24/08/2017	10	50043,72	35006,22	5004,37	10033,13	Reste 3 ans à amortir
2188	REFECTION BROYEUR HM5-400	Réfection à neuf anclen broyeur	16/09/2021	10	10839,63	3251,88	1083,96	6503,79	Reste 7 ans à amortir
2188	DESHERBEUS E 2024	Déssherbeuse à conducteur marchant	29/01/2024	10	6814,16	628,42	681,41	5504,33	Reste 9 ans et 1 mois à amortir
						44558,10	8254,87	18336,92	

Le principe veut que tout plan d'amortissement débuté doit se poursuivre jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, réforme, destruction). Le plan d'amortissement ne peut être modifié (durée et mode d'amortissement), qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien, la nature du bien ou à la suite d'une dépréciation (constatation ou reprise) Cette révision fait l'objet d'une délibération.

Cependant, concernant les broyeurs, ils ont fait l'objet de réparations lourdes et d'un meilleur suivi ce qui va leur assurer une durée de vie plus longue, (notamment à la suite de leur suivi et entretien auprès d'un prestataire privé).

Syndicat intercommunal d'Intérêt Agricole
PV du Jeudi 13 février 2025 – 20h00
Réunion en Salle du Conseil de la Mairie de LE BONHOMME

Monsieur le Président propose de modifier les durées d'amortissement de certains biens tels que suit à compter de l'année 2025, suite à la réunion de travail du 28 janvier dernier :

DÉSIGNATION DU BIEN	DUREE INITIALE AMORTISSEMENT	DUREE RESTANTE D'AMORT	VALEUR NETTE	PROPOSITION	
				DUREE	MONTANT AMORT
Désherbeuse ESCOMEL*	10	1	585,13	/	585,13
Rouleau compacteur**	10	3	2700	/	900
Nouveau broyeur	10	3	15037,5	15 (8 ans restants)	1879,69
Réfection à neuf ancien broyeur	10	7	7587,75	15 (12 ans restants)	632,31
Désherbeuse à conducteur marchant***	10	10	6185,74	/	681,41
TOTAL					4678,54
					Diff.
					3576,33

*Non modifié car reste 1 année à amortir

** Non modifié en raison de l'état de vétusté du matériel

*** Non modifié en raison durée de vie matériel

Méthode comptable utilisée : nombre d'année d'amortissement restant après modification plan amortissement / valeur nette restant à amortir

Entendu l'exposé de M. le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2321-1 ;

Considérant qu'un changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien, à savoir leur bon suivi auprès d'un prestataire spécialisé et les grosses réparations qu'ils ont subies ;

Après délibération, à **7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Comité Directeur,

- **MODIFIE** le plan d'amortissement tel que suit à compter de l'année 2025 :

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DUREE INITIALE AMORT	DUREE RESTANTE D'AMORT	VALEUR NETTE	DUREE	MONTANT AMORT ANNUEL
2188	DESHERBEUSE	Désherbeuse ESCOMEL	10	1	585,13	Non modifiée	585,13
2188	MATERIEL/2017/01	Rouleau compacteur	10	3	2700	Non modifiée	900
2188	MATERIEL/2017/01	Nouveau broyeur	10	3	15037,5	15	1879,69
2188	REFECTION BROYEUR HM5-400	Réfection à neuf ancien broyeur	10	7	7587,75	15	632,31
2188	DESHERBEUSE 2024	Désherbeuse à conducteur marchant	10	10	6185,74	Non modifiée	681,41
TOTAL							4678,54

- **PRECISE** que la méthode comptable de calcul employé est la suivante : nombre d'année d'amortissement restant après modification plan amortissement / valeur nette restant à amortir

Paraphe du Secrétaire de séance



Paraphe du Président



- **AUTORISE** le Président (ou son représentant) à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite délibération ;
- **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de la présente seront prévus au budget primitif du « SIIA » ;

6- COMMUNICATIONS DU PRESIDENT ET DIVERS

6.1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président informe le Comité Directeur qu'il a fait usage de ses délégations :

- Factures de location, du 19/11/2024 au 13/02/2025, au compte 7083 pour un montant total de 5 748,72 € :

Article	Date	Année	N° Piece	N° Bordereau	Tiers	Objet	Total HT
7083	06/12/2024	2024	37	6	COMMUNE D'ORBEY	Location desherbeuse-rammasseuse année 2024 17 dem	1 071,00
7083	31/12/2024	2024	38	7	ANCEL Jean-Charles	Location nouveau broyeur 01h38	68,60
7083	31/12/2024	2024	39	7	ANCEL Philippe	Location ancien broyeur 04h00 + Forfait de prise e	218,00
7083	31/12/2024	2024	40	7	BARADEL Philippe	Location nouveau broyeur 00h52	36,40
7083	31/12/2024	2024	41	7	EARL LEON HEITZMANN	Location nouveau broyeur 04h38 + Forfait de prise	295,44
7083	31/12/2024	2024	42	7	EARL LES SCHALANDOS	Location ancien broyeur 04h	168,00
7083	31/12/2024	2024	43	7	ESAT LATRE DE LA VALLEE	Location ancien broyeur 38h	1 596,00
7083	31/12/2024	2024	44	7	FERME DU BREZOUARD GAEC	Location nouveau broyeur 04h18	227,84
7083	31/12/2024	2024	45	7	GAEC DE LA GRAINE JOHE	Location nouveau broyeur 03h48	201,24
7083	31/12/2024	2024	46	7	GAEC DU BEAUREGARD	Location nouveau broyeur 05h34	233,80
7083	31/12/2024	2024	47	7	GAEC FRECHARD	Locations nouveau broyeur 07h12	302,40
7083	31/12/2024	2024	48	7	GAEC MICLO	Location nouveau broyeur 01h25	59,50
7083	31/12/2024	2024	49	7	LAGUIN JACQUES	Location nouveau et ancien broyeurs 16h28	691,60
7083	31/12/2024	2024	50	7	MICLO GUY	Location nouveau broyeur 02h03 + forfait prise en	136,10
7083	31/12/2024	2024	51	7	SCHELCHER JEAN LUC	Location ancien broyeur 05h00 + Forfait de prise e	260,00
7083	31/12/2024	2024	52	7	SPINNER LAURENT	Location nouveau broyeur 02h04	86,80
7083	31/12/2024	2024	53	8	POLESE Jacques	Location planteuse de plquets (2 jours) les 9 et 1	64,00
7083	31/12/2024	2024	54	8	WAGNER Thomas	Location planteuse de piquets le 22/10/2024	32,00

6.2. DIVERS

6.2.1. PROCHAINE REUNION DU COMITE DIRECTEUR

La date de la prochaine réunion du Comité Directeur du Syndicat se déroulera le Mardi 18 Mars 2025 à 20h00 en Salle du Conseil de la Mairie de LE BONHOMME.

6.2.2. ROULEAU-COMPACTEUR

Le responsable technique de la Commune d'ORBEY n'utilise plus le rouleau-compacteur du Syndicat car ce dernier n'est pas satisfaisant (la commune d'Orbey était le principal locataire). Il n'y a eu qu'une seule location d'un particulier en 2024. Le Président propose la mise en discussion du changement de cet équipement pour un appareil qui conviendrait aux utilisateurs. Il s'agirait donc de revendre cet équipement pour en acheter un autre qui conviendrait aux utilisations (appareil plus lourd, plus facile à manipuler, conducteur assis, etc.). Le président

Syndicat intercommunal d'Intérêt Agricole
PV du Jeudi 13 février 2025 – 20h00
Réunion en Salle du Conseil de la Mairie de LE BONHOMME

propose d'en parler avec le responsable technique d'Orbey. L'assemblée approuve la démarche. Monsieur Pascal BARADEL propose de mettre en relation un commercial avec Monsieur le Président afin d'effectuer des devis. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clos la séance à 21h20.

Paraphe du Secrétaire de séance

YLS

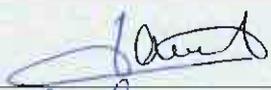
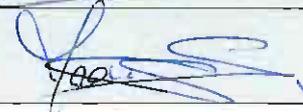
Paraphe du Président

SCA

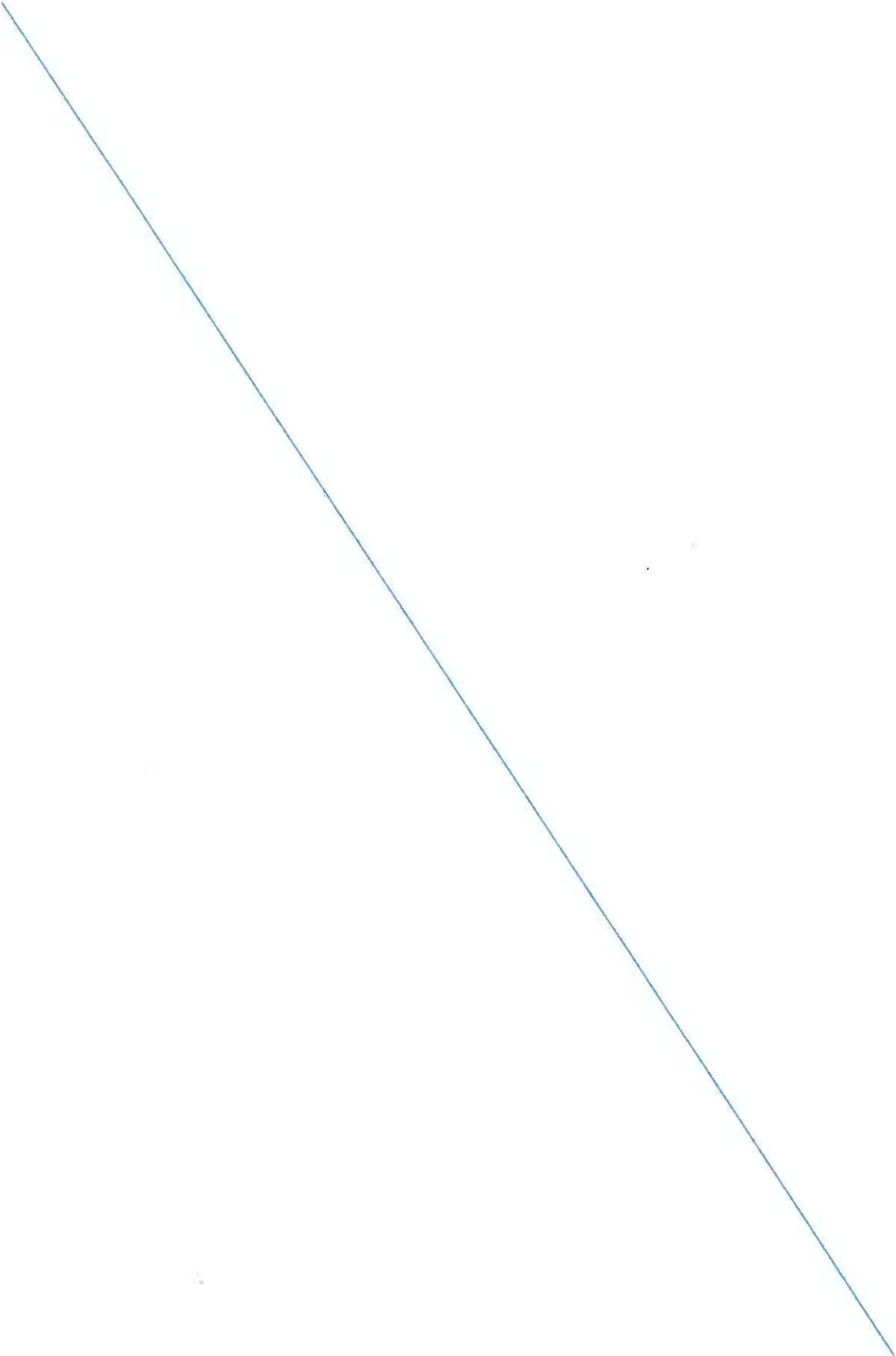
Syndicat intercommunal d'Intérêt Agricole
PV du Jeudi 13 février 2025 – 20h00
Réunion en Salle du Conseil de la Mairie de LE BONHOMME

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES
 DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR -- SIIA LE BONHOMME
 SEANCE DU JEUDI 13 FEVRIER 2025 – 20h00**

- 1°/ **ADMINISTRATION GENERALE** - Approbation de la réunion précédente et désignation d'un secrétaire de séance ;
 2°/ **FINANCES** – Débat d'Orientations Budgétaires 2025 ;
 3°/ **FINANCES** – Révision du montant de la contribution des communes ;
 4°/ **FINANCES** – Révision des tarifs de location du matériel ;
 5°/ **FINANCES** - Modification des plans d'amortissement du matériel
 6°/ Communications du Président et Divers.

Noms	Prénoms	Qualités	Présence	Procuration
ANCEL	Jean-Charles	Délégué d'Orbey Président	Présent	/
BERTRAND	Clément	Délégué de Fréland Vice-Président	Présent	/
BARADEL	Pascal	Délégué de Le Bonhomme	Présent	/
CLAUDEPIERRE	Marion	Déléguée de Le Bonhomme	Absente	/
BANGRATZ	Bernard	Délégué de Labaroche	Présent	/
HUARD	Marianne	Déléguée de Labaroche	Absente	/
BOUADMA	Nabila	Déléguée de Lapoutroie	Absente	/
LOING	Clément	Délégué de Lapoutroie	Présent	/
COUTY	Christian	Délégué de Fréland	Présent	/
STADLER	Roger	Délégué d'Orbey	Présent	/
ANCEL	Jean-Charles	Délégué d'Orbey Président	Signature	
SIESS	Anaïs	Secrétaire de Séance	Signature	

Syndicat intercommunal d'Intérêt Agricole
PV du Jeudi 13 février 2025 – 20h00
Réunion en Salle du Conseil de la Mairie de LE BONHOMME



Paraphe du Secrétaire de séance

HS

Paraphe du Président

JCA